



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/80/Corr.1
25 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975
(2 février 2006)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUARANTIÈME
SESSION DU COMITÉ DE GESTION**

Rectificatif

Page 3, point II, troisième ligne

Remplacer TRANS/WP.30/221 par TRANS/WP.30/223.

Page 7

Premier paragraphe, première ligne

Sans objet en français.

Deuxième paragraphe, alinéa 7 et troisième paragraphe

Remplacer le texte actuel par ce qui suit:

«1. *Recommandation 1:* Nous recommandons que le Secrétariat de l'ONU revoie, à la lumière d'une vérification interne appropriée, les perspectives à long terme de l'accord CEE-IRU.

2. *Recommandation 2:* Nous recommandons à la CEE de continuer à examiner ses prévisions budgétaires pour la TIRExB et le secrétariat TIR afin de tenir compte d'une manière plus précise des besoins en ressources de la CEE.

Recommandation 3: Nous recommandons à la CEE d'envisager d'imputer sur le Fonds d'affectation spéciale les dépenses prévues dans le budget en ce qui concerne les locaux et la formation du personnel.

Recommandation 4: Nous recommandons à l'ONU d'inclure dans la vérification interne suggérée plus haut un examen de l'ensemble des données disponibles sur la distribution et le contrôle des carnets TIR.

Recommandation 5: Afin de permettre une comptabilité complète, nous recommandons à la CEE de réviser son accord avec l'IRU, de façon à obtenir des informations financières vérifiées sur les fonds réellement prélevés par l'IRU et par l'ensemble de ses partenaires d'exécution (associations nationales) dans le cadre de la distribution des carnets TIR.

3. *Recommandation 6:* Nous recommandons à l'ONU d'officialiser un accord permettant un accès intégral: a) à l'ensemble des bureaux de l'IRU, aux données financières et statistiques se rapportant à la Convention, et b) aux données vérifiées et appropriées provenant de l'ensemble des partenaires d'exécution concernés par les opérations financières liées à la distribution des carnets TIR.

4 *Recommandation 7:* Nous recommandons que le Bureau des services de contrôle internes entreprenne une vérification interne complète de l'application et de l'impact de l'Accord CEE-IRU, en tenant compte des constatations et des recommandations susmentionnées.

5. *Recommandation 8:* Nous recommandons à l'ONU d'étudier l'opportunité de poursuivre sa participation à la gestion financière des carnets se rapportant à l'Accord sur les transports internationaux routiers.».

Page 9, point 7 c), première ligne

Sans objet en français.

Page 13, annexe 1

Concernant l'Association nationale de Turquie, remplacer UCCET par TOP.
